Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le
ID : 029-242900561-20261022-DELIB2026192-DE

Haute Cornouaille
Communauté de Communes

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUTE CORNOUAILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération n°2026-192	
Logement, cadre de vie et mobilité – OPAH-Ru multisites - clé de répartition financière de l'ingénierie	**Nomenclature 7.10**

Membres du Conseil Communautaire	Nombre de présents	Nombre de votants (liste en annexe)
31	23	30

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux octobre à 19 heures,
Le Conseil communautaire, légalement convoqué le seize octobre deux mille vingt-six par voie électronique en vertu des articles L2121-10 et L2121-13-1 du CGCT, s'est réuni, au siège de la Communauté de communes, salle du conseil, 6 rue de Morlaix à Châteauneuf-du-Faou,
Sous la présidence de Madame Marguerite BLEUZEN
Etaient présents : cf. liste en annexe
Martine QUEMERE a été nommée secrétaire de séance
Rapporteur : Tugdual BRABAN

EXPOSE :

Le territoire communautaire présente des signes de dégradation de son parc de logements anciens, une vacance immobilière significative ainsi que des situations d'habitat indigne, dégradé ou énergétiquement peu performant, notamment sur le périmètre des centre-bourgs. Il est ainsi proposé d'engager une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement Urbain (OPAH-Ru) en multisites, pour répondre à ces enjeux et améliorer le parc immobilier, lutter contre l'habitat indigne et favoriser la rénovation urbaine.

Pour mettre en œuvre cette opération, une convention sera signée par la CCHC, l'État et l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) et un marché public doit être lancé pour recruter un opérateur qui déploiera une ingénierie technique, sociale et financière auprès des ménages de la CCHC et des onze communes du territoire.

Le coût de l'ingénierie d'une OPAH-Ru en multisites est estimé à 553 838 € TTC sur 5 ans, avec une prise en charge de plus de 50 % par l'ANAH, soit 296 066 € et un reste à charge du maître d'ouvrage de 257 772 € sur 5 ans (51 554 €/ an).

La convention d'OPAH-Ru devra préciser cette clé de répartition du financement de l'ingénierie de l'opération.

Le rétroplanning pour le lancement de l'opération est le suivant :

<table>
<tr><td></td><td colspan="3">2026</td><td colspan="5">2027</td></tr>
<tr><td></td><td>Octobre</td><td>Novembre</td><td>decembre</td><td>janvier</td><td>février</td><td>mars</td><td>avril</td><td>mai</td></tr>
<tr><td>convention</td><td colspan="2">Rédaction convention</td><td colspan="3">aller / retour ANAH / DREAL /DDTM</td><td>Délib' signature convention</td><td>signature</td><td></td></tr>
<tr><td>marché</td><td colspan="2">Délib' autorisation lancement marché</td><td>Préparation marché</td><td colspan="2">Publication marché</td><td colspan="2">analyse des offres</td><td>Commission AO / attribution</td><td>Lancement opération</td></tr>
</table>

Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le
ID : 029-242900561-20261022-DELIB2026192-DE

Une convention de financement sera également conclue avec chaque commune engagée.
Considérant l'avis favorable du Bureau communautaire du 6 octobre 2026,
Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- ***a validé la clé de répartition suivante :***
  - ***montant global : 553 838 € TTC,***
  - ***participation de l'ANAH : 296 066 €,***
  - ***reste à charge du maître d'ouvrage : 257 772 € sur 5 ans,***
  - ***participation CCHC : 25 % du reste à charge,***
  - ***commune de Châteauneuf-du-Faou : 40,1 % du reste à charge,***
  - ***autres communes (10) : 3,49 % par commune, soit 34,9 % du reste à charge.***

Pour extrait certifié conforme au registre,
Fait à Châteauneuf-du-Faou, le 22 octobre 2026.

La Présidente,
Marguerite BLEUZEN



La Présidente :
- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la Communauté de Communes
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat

Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le
ID : 029-242900561-20261022-DELIB2026192-DE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 22 OCTOBRE 2026

NOM	PRESENT	ABSENT EXCUSE	PROCURATION
Tugdual BRABAN	X		
Nathalie DEROUT	X		
David DELAPORTE	X		
Michèle LALLOUET	X		
Jacques LEVENEZ	X		
Fabienne GARNIER		X	Pouvoir à Nathalie DEROUT
Bernard NOEL	X		
Georges CROGUENNEC	X		
Nadine POUPON		X	Pouvoir à Georges CROGUENNEC
Maurice QUINTIN	X		
Maryvonne TREUJOU		X	Pouvoir à Maurice QUINTIN
Joëlle LE BIHAN		X	Pouvoir à Marguerite BLEUZEN
Yvon COQUIL	X		
Jean-François SARREAU	X		
Erwan BRIAND	X		
Nicolas LEVENEZ	X		
Michel LE ROUX	X		
Martine QUEMERE	X		
Marguerite BLEUZEN	X		
Jocelyne BOULC'H	X		
Alain LAMANDA		X	
Dominique MENUGE	X		
Brendan RIOU	X		
Loïc PICHERIT	X		
Hélène PAUGAM		X	Pouvoir à Xavier YANNOU
Xavier YANNOU	X		
François LE CLECH		X	Pouvoir à Brendan RIOU
Anne-Marie DUIGOU		X	Pouvoir à Jocelyne BOULC'H
Sylvie LE MOAL	X		
Anthony PAGE	X		
Aude QUINIOU	X		

Nombre de membres titulaires : 31
Nombre de membres présents : 24
Nombre de pouvoirs : 7

Etaient également présents :
Lionel BOURGEOIS, directeur général des services
Morgane ROBIC, gestionnaire des instances

Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le
ID : 029-242900561-20261022-DELIB2026192-DE